

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Alliage zinc-nickel

N° de produit

5XXX

Numéro d'enregistrement (REACH)

Non utilisable

Autre identificateurs de produit

ZiNiGal, ZiNiGal Light, ZiNiGal Plus, ZiNiGal Bright, ZiNiGal-Light-Bright

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Galvanisation à chaud

Utilisations déconseillées

-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom d'entreprise et adresseBoliden Commercial
Box 750
SE-101 35 Stockholm
Sweden

Tel +46 8 610 15 00

Fax +46 8 31 55 45

Personne à contacter**Adresse e-mail**

info.market@boliden.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

2018-02-09

Version de la fiche de données de sécurité

1.1

1.4. Numéro d'appel d'urgence

070 - 245 245 Voir la section 16.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

-

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

-

Mention d'avertissement

-

Risques, etc.

-

Sécurité	Généraux	-
	Prévention	-
	Intervention	-
	Stockage	-

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Élimination -

Contient -

2.3. Autres dangers

Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérigènes.

Autre étiquetage

Contient Nickel. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

Autre -

COV -

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

NOM:	zinc
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7440-66-6 N° CEr: 231-175-3 N° REACH: 01-2119467174-37 N° d'indice: 030-001-00-1
CONTENANCE:	98,9-99,99%
CLP CLASSIFICATION:	NA

NOM:	nickel
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7440-02-0 N° CEr: 231-111-4 N° d'indice: 028-002-00-7
CONTENANCE:	0,05-0,75%
CLP CLASSIFICATION:	STOT RE 1, Skin Sens. 1, Carc. 2 H317, H351, H372

NOM:	Bismuth
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7440-69-9 N° CEr: 231-177-4
CONTENANCE:	0,0-0,2%
CLP CLASSIFICATION:	NA

NOM:	étain
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7440-31-5 N° CEr: 231-141-8
CONTENANCE:	0,0-0,05%
CLP CLASSIFICATION:	NA

(*) Une explication totale des phrases H se trouve au point 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au point 8, à condition d'être disponibles.

Autres informations

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Le zinc sous forme massive n'est pas dangereux Dans le cadre de la production et de l'utilisation, les dérivés dangereux suivants peuvent se former : Particules respirables contenant du zinc et composés de zinc solubles.

Conseils généraux : Consulter un médecin si un malaise se développe. Remettre la présente fiche au médecin. Conseils généraux : Consulter un médecin si un malaise se développe.

Inhalation

L'inhalation de zinc métallique n'est pas hautement toxique. Des quantités importantes de poussières peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires. Dans ce cas, amener le patient à l'air libre. Consulter un médecin si le malaise persiste. Le soudage et la galvanisation (température >930 °C) combinés à de mauvaises pratiques d'hygiène industrielle, peuvent entraîner la fièvre des fondeurs (« fièvre des zingueurs ») causée par les fumées d'oxyde de zinc se formant à haute température. Les symptômes peuvent être de la fièvre, des nausées, des frissons, des vomissements, des maux de ventre, des douleurs musculaires et, dans certains, cas, des hallucinations ou incohérences. Les symptômes passent en 24 heures, sans séquelles permanentes. Traiter les symptômes si nécessaire : éloignement de la source d'exposition, repos, hydratation par voie orale, antipyrétiques (ibuprofène, salicylates). Dans les

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

cas les plus sévères, consulter un médecin et lui remettre la présente fiche.

Contact cutané

Le zinc lui-même n'est pas un irritant dermique. L'exposition à l'oxyde de zinc peut entraîner de l'eczéma. Appliquer des mesures d'hygiène générale pour le contact avec ce matériau ; laver à l'eau chaude et au savon. En cas de contact avec le produit fondu, refroidissez rapidement avec de l'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne jamais tenter d'ôter le produit fondu de la peau car celle-ci se déchirerait facilement.

Les coupures ou abrasions doivent être rapidement traitées par un nettoyage soigneux.

Contact visuel

Rincer à l'eau (15 min), consulter un médecin si la douleur persiste. Ne pas frotter les yeux. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Si le patient reçoit des éclats ou des éclaboussures de métal fondu dans l'oeil, il doit consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Ce n'est pas une voie de pénétration normale. Le zinc est un nutriment essentiel. En cas d'ingestion significative, rincer la bouche et donner de l'eau à boire au patient s'il est conscient. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fièvre des fondeurs (fièvre des zingueurs) : fièvre, nausées, frissons, vomissements, maux de ventre, douleurs musculaires et, dans certains, cas, hallucinations ou incohérences. Ingestion (aigüe) : nausées, vomissements, perte d'appétit, maux de ventre, diarrhées, céphalées. Ingestion (chronique) : L'ingestion de doses de zinc >100 mg/jour pendant des périodes prolongées interfère avec le métabolisme du cuivre, induisant des niveaux de cuivre trop faibles dans le sang, microcytose anémique et déficiences immunitaires.

L'ingestion de doses plus importantes (200-800 mg/jour) sur des périodes prolongées peut entraîner une anorexie, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des soins de soutien et l'éloignement de la source représentent généralement le traitement approprié pour une intoxication au zinc. En cas de fièvre des fondeurs (fièvre des zingueurs), l'administration de stéroïdes en intraveineuse ou de bronchodilatateurs en inhalation (en cas de respiration sifflante) peut être nécessaire. Oxygénothérapie en cas d'hypoxémie.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Le matériau n'est pas inflammable. Recommandé : Mousse résistant aux alcools; acide carbonique; poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

Ne jamais utiliser d'eau en présence de métal fondu. L'eau se dilate de manière explosive en contact avec le métal fondu/liquide.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Poussière respirable.

5.3. Conseils aux pompiers

Une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète. En cas de contact direct avec le produit chimique, contactez le Centre de réponse chimique, en vue d'obtenir d'autres conseils.

Éviter que l'eau/la mousse d'extinction atteigne la nappe phréatique, les voies d'eau, les captations d'eau, les eaux de surface, les conduits ou une usine de traitement des eaux.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Le zinc sous forme massive n'est pas dangereux Pendant la production et certaines utilisations dangereuses, des matériaux (*par exemple* particules inhalables contenant du zinc et composés solubles) peuvent se former et leur libération accidentelle doit être prise en compte.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Interdire au personnel non nécessaire et non protégé de pénétrer. Ne pas toucher ou marcher sur du matériau renversé. Éviter de respirer des poussières. Assurer une bonne ventilation. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection personnelle approprié (voir le ch. 8).

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion de matériau renversé, ainsi que tout écoulement et contact avec les sols, cours d'eau, avaloirs et égouts. Informer les autorités compétentes si le produit est à l'origine d'une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sols ou atmosphère).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de matériau fondu : Le laisser se solidifier avant de nettoyer. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Aspirer ou balayer le matériau et le placer dans un conteneur spécifique, portant l'indication « conteneur de déchets ». Éviter de créer un environnement poussiéreux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le passage "Conditions d'élimination" sur le traitement des déchets. Voir le passage sur le "contrôle d'exposition / équipements de protection individuelle" pour les mesures de protection.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Voir le passage "Équipements de protection individuels/ Contrôle d'exposition" pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

Le zinc n'est pas classifié sous sa forme massive et aucune mesure de protection n'est nécessaire dans le cadre d'une manipulation en toute sécurité.

Les lingots de zinc ne doivent pas être humides ou mouillés, ni être enduits d'autres substances, les marques de qualité et d'identification ne doivent pas être endommagées et les lingots ne doivent pas pouvoir bouger pendant le transport.

Les lingots de zinc peuvent contenir de l'eau ou de l'humidité dans des fissures capillaires ou des cavités. Pour éviter des éclaboussures de métal fondu ou une explosion, les lingots doivent être parfaitement séchés avant d'être introduits dans le creuset.

Les personnes qui travaillent au processus de fonte et aux postes de travail à proximité immédiate doivent porter des vêtements de protection appropriés. Dans le cas de fumées en provenance du produit fondu : Éviter d'inhaler. Éviter la formation de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Les lingots de zinc doivent être stockés dans un endroit propre, sec, bien ventilé et ne pas pouvoir venir en contact avec d'autres substances ni être mis en présence d'eau. Un stockage à proximité d'acides, de produits alcalins ou oxydants doit être évité. Éviter tout stockage avec des produits acides, basiques ou oxydants. La substance finement pulvérisée mélangée à l'air peut provoquer une explosion de poussière.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Oxyde de zinc, poussière.

Valeur limite - huit heures: 10 mg/m³

Valeur limite - À court terme: - mg/m³

Oxyde de zinc, fumée ou poussière inhalable

Valeur limite - huit heures: 5 mg/m³

Valeur limite - À court terme: 10 mg/m³

Nickel (composés insolubles) (en Ni)

Valeur limite 0,2 mg/m³

Nickel (composés solubles) (en Ni)

Valeur limite 0,1 mg/m³

Nickel (métal)

Valeur limite 1 mg/m³

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

DNEL / PNEC

DNEL (zinc): 0.83 mg Zn/kg bw/day - Exposition : Voie orale - Remarque: soluble Zn
DNEL (zinc): 0.83 mg Zn/kg bw/day - Exposition : Voie orale - Remarque: insoluble Zn
DNEL (zinc): 8.3 mg Zn/kg bw/day - Exposition : Voie cutanée - Remarque: soluble Zn
DNEL (zinc): 83 mg Zn/kg bw/day - Exposition: Voie cutanée - Remarque: insoluble Zn
DNEL (zinc): 1 mg Zn/m3 - Exposition: Inhalation - Remarque: soluble Zn, travailleur
DNEL (zinc): 5 mg Zn/m3 - Exposition: Inhalation - Remarque: insoluble Zn, travailleur
DNEL (zinc): 1.3 mg Zn/m3 - Exposition: Inhalation - Remarque: soluble Zn, consommateur
DNEL (zinc): 2.5 mg Zn/m3 - Exposition: Inhalation - Remarque: insoluble Zn, consommateur

PNEC (zinc): 21 µg/L - Exposition: Eau douce - Remarque: valeur ajoutée, Zn ion
PNEC (zinc): 6 µg/L - Exposition: Eau de mer - Remarque: valeur ajoutée, Zn ion
PNEC (zinc): 52 µg/L - Exposition: Usine de traitement des eaux usées - Remarque: Zn ion
PNEC (zinc): 118 mg/kg d.w. - Exposition: Sédiments d'eau douce - Remarque: valeur ajoutée, Zn ion
PNEC (zinc): 57 mg/kg d.w. - Exposition: Sédiments marins - Remarque: valeur ajoutée, Zn ion
PNEC (zinc): 36 mg/kg d.w. - Exposition: Sol - Remarque: valeur ajoutée, Zn ion

8.2. Contrôles de l'exposition

Éviter de soulever de la poussière. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués ici.

Limite d'exposition

Les utilisateurs dans le cadre professionnel sont soumis à la législation sur l'environnement du travail relative aux concentrations maximales d'exposition. Consultez les valeurs-limites d'hygiène ci-dessus.

Mesures techniques

Faites preuve d'une prudence ordinaire lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières. Enceinte de sécurité si nécessaire. Extraction locale sur les fours et autres zones de travail impliquant une génération potentielle de poussières, capture des particules et techniques d'élimination.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Lavez toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Equipement de protection personnel

-

Généralités

N'utilisez que les équipement de protection marqués CE.

Voies respiratoires

Dans le cas d'une manipulation normale, aucune protection respiratoire personnelle (appareil respiratoire) n'est nécessaire. En cas de risque de dépassement d'OEL/DNEL, par exemple :

- demi masque filtre à poussières P1 (efficacité 75%)
- demi masque filtre à poussières P2 (efficacité 90%)
- demi masque filtre à poussières P3 (efficacité 95%)

- masque complet filtre à poussières P1 (efficacité 75%)
- masque complet filtre à poussières P2 (efficacité 90 %)
- masque complet filtre à poussières P3 (efficacité 97,5%)

Peau et corps

Vêtements de protection. Lors du chauffage : vêtements de protection contre la chaleur, vêtements de protection contre les éclaboussures de métal fondu. Vêtements de protection pour les travailleurs exposés à la chaleur. Chaussures de sécurité.

Mains

Le port de gants est obligatoire. Lors du chauffage : gants isolés.

Yeux

Les lunettes de sécurité sont facultatives. Lors de la fonte : écran facial

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Couleur Odeur pH Viscosité Masse volumique

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

solide	Argent	Pas d'odeur	-	-	(g/cm ³) 7,1
Modification d'état et vapeurs					
Point de fusion (°C) 416		Point d'ébullition (°C)		Pression de vapeur (mm Hg)	-
Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie					
Point d'inflammation °C		Inflammabilité (°C)		Auto-inflammabilité (°C)	-
-		-		-	
Limite d'explosivité (Vol %)		Capacités oxydantes			
-		-			
Solubilité					
Solubilité dans l'eau		n-octanol/coefficient d'eau			
Le zinc sous sa forme massive présente une hydrosolubilité très limitée.					
9.2. Autres informations					
Solubilité dans la graisse		Autre			
-		N/A			

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il réagit avec des oxydants tels que le nitrate d'ammonium, l'acide nitrique et le chlorate de potassium. La poussière de zinc libère du gaz hydrogène en contact avec l'oxygène et l'eau. Il forme une « rouille blanche » dans l'air humide.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans le passage "Manipulation et conservation".

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

À l'état fondu : réaction violente à explosive en présence d'eau (humidité). S'oxyde lentement en présence d'humidité dans l'air.

10.4. Conditions à éviter

Afin d'éviter la rouille blanche sur l'acier galvanisé, les pièces neuves d'équipements galvanisés doivent être conservées dans un endroit sec et bien ventilé jusqu'à passivation de la surface.

10.5. Matières incompatibles

Des acides forts, des bases fortes, des oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le section 1. Réagit avec certains acides pour former de l'hydrogène. Lors de l'incinération : fumées d'oxyde de zinc.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité élevée

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
nickel	Rat	LD50	Voie orale	>5000 mg/kg Poids corporel
zinc	Rat	LC50	Inhalation	>5.4 mg/L/4h
zinc	Rat	LD50	Voie orale	>2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur la substance: zinc

Résultat: Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur la substance: zinc

Résultat: Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données sur la substance: zinc

Résultat: Aucun effet de sensibilisation connu

Données sur la substance: nickel

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Résultat: Effet de sensibilisation connu

Mutagenicité sur les cellules germinales

Données sur la substance: zinc
Aucun effet néfaste constaté.

Cancérogénicité

Données sur la substance: zinc
Aucun effet néfaste constaté.

Toxicité pour la reproduction

Données sur la substance: zinc
Aucun effet néfaste constaté.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données sur la substance: zinc
Résultat: aucune preuve

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données sur la substance: zinc
Résultat: aucune preuve

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

Effets cancérogènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérogènes. Les produits sont soit classés comme cancérogènes ou bien figurent dans la liste des produits cancérogènes de l'inspection du travail. Ces produits sont concernés par les Règles de la Commission de prévention des risques du cancer. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
nickel	poisson	LC50	96h	>100 mg/l
nickel	Daphnies	EC50	48h	>100 mg/l
nickel	Algues	IC50	72h	0.18 mg/l
zinc	Daphnies	EC50	48 h	0.413 mg Zn ⁺⁺ /l, pH <7
zinc	Algues	EC50	72 h	0.136 mg Zn ⁺⁺ /l, pH >7-8.5
zinc	Daphnies	EC50	48 h	11.5 mg Zn/l, pH <7
zinc	Algues	EC50	72 h	15.1 mg Zn/l, pH >7-8.5

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
zinc	Non applicable.	Pas d'informations	Pas d'informations

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BFC
zinc	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

12.4. Mobilité dans le sol

Dans le Rapport de sécurité chimique, un coefficient de répartition solides-eau de 158,5 l/kg (valeur log 2,2) a été appliqué au zinc dans les sols (Rapport de sécurité chimique du zinc 2010).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

es critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances non organiques.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de
Déchets (CED)

10 03 15, 10 05 10, 10 08 10, 10 05 03, 10 05 05, 10 05 06, 10 05 08,
10 05 10, 11 02 02, 06 04 05, 16 08 02, 17 04 04, 19 12 03

Mises en garde

-

Emballages pollués

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Marchandises non dangereuses conformément à ADR et IMDG.

14.1 – 14.4

ADR/RID

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des
Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour
le transport

14.4. Groupe d'emballage

Notes

Code de restriction en tunnels

IMDG

UN-no.

Proper Shipping Name

Class

PG*

EmS

MP**

Hazardous constituent

IATA/ICAO

UN-no.

Proper Shipping Name

Class

PG*

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

-

Demandes de formation spécifique

-

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Autre

-

Sources

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), 1272/2008 (CLP)

Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents chimiques

Décision de la Commission 2000/532/CE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la section 3**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

D'autres symboles mentionnés à la section 2

-

Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit.

L'information indiquée ne peut pas être utilisée comme spécification du produit.

Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour le produit évoqué dans la partie 1 et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir section 1) de cette fiche de données de sécurité sont marquées avec un triangle bleu.

Emergency numbers

Belgium: 070 - 245 245

Austria: Poison Control Centre Emergency helpline +43 1 406 43 43, 112

Portugal: Em caso de intoxicacao, ligue 808 250 143

Czech Republic: Toxikologické informační středisko Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Estonia: 112, 16662, ((+372) 626 93 90)

Lithuania: Visuomenės sveikatos centrams +370 5 236 20 52 arba +370 687 53378

Italy: Centro antiveneni di Roma - Policlinico Umberto I tel. 06-49978000

Spain: Servicio de Información Toxicológica Teléfono: + 34 91 562 04 20 (solo emergencias toxicológicas)

Información en español (24h/365 días)

Sweden: 112, 08-331231 (vardagar kl 9-17)

United Kingdom: 999 (or 111 for non-emergency medical advice). Emergency Action: In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department or the NHS enquiry service)

Denmark: Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet).

Germany: Giftnotruf Berlin, Emergency telephone: +49 30 19240 (Tag und Nacht)

Finland: 09-4711/Myrkytystietokeskus tai suora numero 09-471977 Myrkytystietokeskus/HUS, Tukholmankatu 17, 00029 HUS (Helsinki) 112

Norway: Giftinformasjonssentralen på tlf.nr.: 22 59 13 00, 113

France: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Hungary: Telefon: 06-80-20-11-99

Iceland: Neyðarlínan: Sími 112. Eitrunarmiðstöð Landsspítalans. Sími: 543 2222.

Netherlands: 30-2748888

Bulgaria: +359 2 9154 409

Greece: +30 10 779 3777

Ireland: +353 1 8379964

Latvia: +371 704 2468

Malta: 2425 0000

Poland: +48 58301 65 16 / +48 58 349 2831

Romania: +40 21 3183606

Slovakia: +421 2 54 77 4166

Slovenia: + 386 41 650500

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Date de la dernière modification importante

-

Date de la dernière modification légère

2018-02-09

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3006391789, Explizit AB f./Boliden Group
www.chymeia.com